



Charte d'engagement Opération autocollant « contenant »

Version :
12/03/2025

Entre les commerçants

Et le SMITOM–LOMBRIC,

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027, le SMITOM-LOMBRIC a pour objectif de faire la promotion des emballages réutilisables, afin de limiter la production de déchets qui sont alors évités juste par bon sens, avec un effet sur les dépenses et comme acte facile pour concrétiser la prise de conscience du réchauffement climatique.

Le SMITOM-LOMBRIC propose ainsi aux commerçants / restaurants / bars volontaires de son territoire collecte, la remise d'un autocollant « ici j'utilise mes contenants » et/ou d'un autocollant « ici je recharge ma gourde », qui sera à apposer sur les vitrines.

Cet autocollant référencera et valorisera les lieux de vie où est acceptée l'utilisation des contenants personnels apportés par les administrés.

Les commerçants participants à cette initiative environnementale s'engageront dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises en faveur de la réduction des déchets et notamment les emballages jetables.

Le commerçant nommé ci-dessus s'engage à :

- Coller sur sa vitrine le ou les autocollant(s).
- Promouvoir l'opération « autocollant contenant » sur ses supports de communication.
- Accepter les contenants réutilisables propres (sac à vrac, boîte de conservation, gourde, bidon...) des clients dans son commerce. Dans le cas d'un restaurant / bar, la recharge en eau du robinet pour une gourde ne sera pas facturée au client.
- Prévenir le SMITOM-LOMBRIC de la volonté d'arrêter de participer à ce projet.
- Transmettre un retour d'expérience après 9 mois par email sur la boîte mail : preventiondechets@lombric.com sur cette opération aux agents du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC s'engage à :

- Fournir le ou les autocollant(s) au commerçant volontaire,
- Référencer le commerçant sur le site du lombric.com et promouvoir le commerçant sur ses supports de communication.
- Effectuer un suivi de l'opération « autocollant contenant ».

Fait en 2 exemplaires dont un exemplaire remis au commerçant, le

Le commerçant

Le Président